

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014 COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le mercredi 9 avril 2014, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance le mardi 15 avril 2014 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 35*).

**Présents** : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, M. PERROT, M. GODRON, Mme MOUREY, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. RIONDET, Mme HAMMA, M. LEFFRAY, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, Mme MARIE, M. JADOT, M. CARBRIAND, Mme CLERC, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme MOUTTE, M. BERTHAULT, Mme BENAILL.

**Absents représentés** : Mme HURIEZ représentée par M. SAINT-PIERRE, Mme BAUSTIER représentée par Mme FALGUIERES, M. GONNOT représenté par Mme MOUTTE.

**Absent non représenté** :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	30
Votants	33

- Secrétaire de séance : Francis SAINT-PIERRE -

### Points divers

- a) Le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2014 est approuvé à **LA MAJORITE (27 Voix POUR, 3 CONTRE, et 3 ABSTENTIONS)**
- b) Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions prises par le Maire (du 22 Janvier au 25 mars 2014), en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Objet	Montant €
Service de téléphonie fixe -interconnexion des sites et service internet, marche n°2013/015J, lot 1 téléphone fixe lignes ville	-
Service de téléphonie fixe -interconnexion des sites et service internet, marche n°2013/015J, lot 2 téléphone fixe lignes sensibles et liaisons louées	-
Service de téléphonie fixe -interconnexion des sites et service internet, marche n°2013/015J, lot 3 Interconnexion des sites et service internet	-
Voyage découverte 2014 pour les retraités de la ville de Juvisy sur Orge, Marche n°2013/018J	-
Gymnase Ladoumègue - salle Buchet : travaux de renforcement de la charpente principale (entreprise RENOFORS)	<b>45 192,00</b>
Mission d'accompagnement pour la passation de la DSP " Organisation/ Animation des activités périscolaires et du Centre de Loisirs " confiée au Cabinet STRATORIAL FINANCES	<b>14 280,00</b>
Convention entre la Ville et l'association Gym et Relax pour la mise à disposition de la Maison des associations sise 9 rue du Docteur Vinot à Juvisy-sur-Orge	-
Marché 2012 026 J - Avenant n°1 Recrutement d'un opérateur chargé de la coopération décentralisée entre la commune de Juvisy sur Orge (France) et la Communauté Urbaine de Tillabéri (Niger)	<b>6 897,00</b>

Convention pour la mise en oeuvre d'un dispositif de secours pour le repas de l'amitié du samedi 1er et du dimanche 2 mars 2014	-
Conventions de mise à disposition de minibus 9 places	-
Avenant n°1 au marché 2013/013J " Organisation des classes transplantées 2013/2014 " Lot n°1 : Séjour découverte du milieu montagnard.	840,00
Permis de construire 22 rue Voltaire-Défense des intérêts de la Commune confiée au Cabinet d'avocats SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH & Associés	140,00
Vérification des appareils de désenfumage et des extincteurs dans les bâtiments communaux - Marché avec la société IPS - avenant n° 1 pour prestations supplémentaires suite adjonction du groupe scolaire Tomi UNGERER (maternelle)	144,58
Dératisation des bâtiments communaux et désinsectisation des cuisines - Marché avec la société SERVIGECO- avenant n°2 pour prise en compte de la mise à jour de la liste des bâtiments et de la réglementation HACCP (traitement des offices)	2 221,58 + 576,00
Conclusion d'une convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la grande Couronne Ile-de-France pour la mise à disposition d'un avocat .	108,00
Convention d'aide au développement de la pratique sportive entre la Ville de Juvisy sur Orge et le Football Club Féminin Juvisy Essonne	34 500,00
Contrat entre la Ville et la société ALGECO pour la location d'un hancicab dans le cadre de la manifestation " Sports et Jeux en Famille" des 17 et 18 mai 2014 au gymnase Jules Ladoumègue	627,05
Contrat entre la Ville et la société ALGECO pour la location de toilettes chimiques dans le cadre de la Fête de la Ville du 14 juin 2014 et du Vide Grenier du 15 juin 2014	1 076,40
Contrat entre la Ville et la société ALGECO pour la location de toilettes chimiques dans le cadre du bal du 13 juillet 2014	554,71
Contrat entre la Ville et la société ALGECO pour la location de toilette chimique dans le cadre de la Fête de Quartier Seine du 24 mai 2014	371,20
Désignation du cabinet d'avocats SEBAN & Associés - Recours contre arrêté municipal n°2013-484 portant réglementation temporaire des horaires de fermeture des commerces vendant des boissons alcoolisées à emporter.	180,00
Contrat de Commande en droit d'auteur entre la Ville de Juvisy et Monsieur MARKEAS Alexandros pour la création d'une oeuvre musicale intitulée "Ruines"	880,00
Contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle dans le cadre de la Fête de la Ville entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Société "FAR PRODUCTION" pour l'organisation du concert de "Rivière Noire"	5 450,00
Marché n° 2014/003J - Désherbage de certains équipements communaux	<b>Mini sans maxi</b> 15 000,00
Mise en œuvre et infogérance d'une architecture informatique	30 000,00- 70 000,00 10 000,00-60 000,00 10 000,00-60 000,00
Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle dans le cadre de la Fête de la Ville entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et la Société "LE RAT DES VILLES" pour l'organisation du concert de "FEFE"	12 660,00
Logiciel " GIASoc" : signature d'un contrat de maintenance et d'assistance avec la société IGOF	1 844,41
le marché 2014/006J -Organisation des séjours d'été 2014	7 Lots Mini 0,00 maxi 32 292,00 chacun
Convention passée avec Madame Valérie MARTIN pour un projet d'animation d'un atelier Arts Plastiques destiné aux élèves de Grande Section l'école maternelle Jean Jaurès sur l'année 2014	750,00
Conventions pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la Fête de Quartier Seine du Samedi 24 mai 2014	1 450,00
Convention tripartite entre la Ville de Juvisy-sur-Orge, le Club FCFJ Essonne et le CE d'ADP pour la mise à disposition de terrains de football synthétique pour la saison 2013/2014	50,00
Convention de partenariat entre la Ville et le Comité Régional Handisport d'Ile-de-France dans le cadre de la manifestation Sports et Jeux en Famille des samedi 17 et dimanche 18 mai 2014	1 400,00
Convention de prise en charge de deux maquilleuses stagiaires de l'Ecole ITM dans le cadre de la manifestation "Sports et Jeux en Famille" des samedi 17 et dimanche 18 mai 2014	150,00

## Direction Générale des Services

1) **Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (31 Voix POUR, et 3 ABSTENTIONS) :  
ADOpte le règlement intérieur du conseil municipal annexé à la présente délibération.

DIT qu'un nouveau règlement intérieur du conseil municipal sera proposé dans les six mois qui suivent son installation.

2) **Délégations du Conseil Municipal au Maire :**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à la MAJORITE (31 voix POUR et 2 ABSTENTIONS) :

AUTORISE le Maire :

2	A fixer les tarifs des copies de documents communicables aux administrés.
3	<p>A procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et à passer, à cet effet, les actes nécessaires.</p> <p>Ces emprunts pourront être:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à court, moyen ou long terme;</li><li>• libellés en euro ou en devise;</li><li>• avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts;</li><li>• au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.</li></ul> <p>Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci - après:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• des droits de tirage échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissements;</li><li>• la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au (x) calcul (s) du ou des taux d'intérêt;</li><li>• la faculté de modifier la devise;</li><li>• la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt;</li><li>• la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.</li></ul> <p>A exercer à son initiative les options prévues par le contrat de prêt et de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.</p> <p>A réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et à passer cet effet les actes nécessaires, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrices selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dûs et le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées ci-dessus.</li><li>• décider, plus généralement, de toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.</li></ul>
4	A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5	<p>A prendre toute décision concernant la passation ou réalisation de conventions d'occupation ou de contrats de location, dont la durée n'excède pas douze mois, en ce qui concerne:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• les garages et les places de stationnement,</li><li>• les logements d'enseignants,</li><li>• les logements à vocation sociale,</li><li>• les baux et conventions de toute nature.</li></ul>
6	A passer les contrats d'assurance et tous les actes qui y sont liés.
7	A créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
8	A prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
9	A accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.
10	A décider de l'aliénation de biens mobiliers de gré à gré jusqu'à 4 600 €.
11	A fixer les rémunérations et à régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

15	<p>A exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et à déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup>alinéa de l'article E.213-3 de ce même code, dans les conditions suivantes:</p> <p>1. quel que soit le montant, pour des biens situés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le périmètre identifié au plan joint,</li> <li>• en emplacements réservés inscrits au plan local d'urbanisme.</li> </ul> <p>2. pour une valeur n'excédant pas 500 000 € pour les biens situés en dehors des périmètres identifiés au paragraphe 1.</p>
16	<p>A défendre la commune dans les actions contre elle, quel que soit le domaine et à intenter au nom de la commune, les actions en justice dans les cas suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• agressions ou actes de violence à l'encontre d'agents municipaux et d'élus, dans le cadre de leur fonction;</li> <li>• vol ou dégradation de biens communaux mobiliers et immobiliers;</li> <li>• violation des règles d'urbanisme;</li> <li>• et tout autre cas où la commune aurait intérêt à agir.</li> </ul>
20	<p>A souscrire l'ouverture de crédits de trésorerie et à passer à cet effet les actes nécessaires. Ces ouvertures de crédit seront d'une durée de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 1 500 000 €, à un taux effectif global(TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière et comporteront un ou plusieurs index parmi les index suivants – EONIA, T4M, EURIBOR- ou un taux fixe.</p>

Dit qu'en cas d'absence du Maire, le premier adjoint ou l'adjoint remplaçant le Maire dans l'ordre du tableau, bénéficie des mêmes délégations.

NB: les numéros en marge renvoient aux alinéas correspondants de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

3) **Création des commissions permanentes et désignation de leurs membres :**

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à la MAJORITE (32 Voix POUR, et 1 ABSTENTION)**

**DECIDE :**

De créer 3 commissions permanentes :

N° 1 « Ressources »,

N° 2 «Travaux, Urbanisme Environnement et Qualité de Vie »,

N° 3 «Population, Citoyenneté, Solidarités ».

**FIXE :**

Le nombre de membres de chaque commission :

Commission 1 ( 13 membres)

Commission 2 ( 13 membres)

Commission 3 ( 16 membres).

**PROCEDE** à l'élection des membres pour chaque commission selon la règle de la proportionnelle au plus fort reste,

SONT ELUS ainsi qu'il suit les membres pour chaque Commission :

1). Ressources	<p><b>Majorité :</b>  PERRIMOND Michel, SAINT-PIERRE Francis, HURIEZ Bénédicte,  GODRON Jacques, MOREAU Claude, ERFAN Josette, ROZENBERG Arlette,  RIONDET Jean Louis, GOMEZ Pascal, MARIE Aurélia.</p> <p><b>Opposition :</b>  CHAUFOR Etienne, GONNOT Nicolas, BERTHAULT Alain.</p>
2).Travaux, Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie	<p><b>Majorité :</b>  SAINT-PIERRE Francis, PERROT Jack, HURIEZ Bénédicte, GODRON Jacques,  MOREAU Claude, BOURG Christine, RIONDET Jean Louis,  MONTEIRO Filipe, LEFFRAY David, ROZENBERG Arlette.</p> <p><b>Opposition :</b>  CHAUFOR Etienne, SALVI Philippe, BERTHAULT Alain.</p>
3).Population, Citoyenneté, Solidarités.	<p><b>Majorité :</b>  GUINOT-MICHELET Isabelle, POMMEREAU Chantal, FALGUIERES Virginie,  MOUREY Nathalie, ERFAN Josette, CATULESCO Michaela, GUIBLIN Chantal,  BOURG Christine, HAMMA Fatiha, BAUSTIER Amandine,  DEZETTER Quentin, JADOT Yoann.</p> <p><b>Opposition :</b>  CLERC Sylvie, MOUTTE Cécile, GONNOT Nicolas, BENAILI Mounia.</p>

- 4) **Election des membres de la Commission d'Appel d'offres suite au renouvellement du Conseil Municipal :**  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par vote au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle : 21 Voix POUR La liste N°1, 9 Voix POUR la liste N° 2 :

**DECLARE ELUS :**

**Membres titulaires :**

- PERROT Jack -Majorité
- LEFFRAY David - Majorité
- PERRIMOND Michel - Majorité
- MARIE Aurélia - Majorité
- CHAUFOR Etienne - Opposition

**Membres suppléants :**

- MOREAU Claude - Majorité
- POMMEREAU Chantal - Majorité
- SAINT-PIERRE Francis - Majorité
- HURIEZ Bénédicte - Majorité
- CLERC Sylvie - Opposition

Membres de la Commission d'Appel d'Offres

- 5) **Délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants :**  
**Appel à candidatures pour la commission d'ouverture des plis :**  
Le Conseil Municipal,

**PREND NOTE** des candidatures suivantes pour l'élection des représentants de la commission d'ouverture des plis de la délégation de Service Public des activités d'Animation.:

Membres titulaires	Membres suppléants
PERRIMOND Michel	SAINT-PIERRE Francis
POMMEREAU Chantal	GUINOT-MICHELET Isabelle
MOUREY Nathalie	DEZETTER Quentin
FALGUIERES Virginie	RIONDET Jean Louis
CHAUFOR Etienne	CLERC Sylvie

- 6) Délégation de service public des activités d'animation en direction des enfants : Election des membres de la commission d'ouverture des plis suite au renouvellement du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, par vote à main levée à la MAJORITE ( 28 Voix POUR, 3 ABSTENTIONS, et 2 n'ont pas pris part au vote : Mme BENAILI et M. BERTHAULT).

**PROCLAME ELUS:**

Membres titulaires	Membres suppléants
PERRIMOND Michel	SAINT-PIERRE Francis
POMMEREAU Chantal	GUINOT-MICHELET Isabelle
MOUREY Nathalie	DEZETTER Quentin
FALGUIERES Virginie	RIONDET Jean Louis
CHAUFOUR Etienne	CLERC Sylvie

Membres de la Commission d'ouverture des plis de la délégation de service public des activités d'animation.

- 7) Communauté d'Agglomération « Les Portes de l'Essonne » - Désignation des représentants de la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) suite au renouvellement du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 voix POUR et 6 ABSTENTIONS) et 2 ne prennent pas part au vote : Mme BENAILI et M. BERTHAULT.

**DECLARE**

- M. le Maire (majorité)
- M. MOREAU Claude (majorité)
- M. PERRIMOND Michel (majorité)

**Représentants de la Commune à la Commission intercommunale des charges transférées.**

- 8) Détermination du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et désignation des représentants suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (31 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS) :

**FIXE à 14 le nombre de membres composant le conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dont 7 élus municipaux ;**

**PROCLAME ELUS, par vote à la MAJORITE (32 Voix POUR et 1 ABSTENTION)**

- Mme GUINOT-MICHELET Isabelle (majorité)
- Mme FALGUIERES Virginie (majorité)
- M. RIONDET Jean Louis (majorité)
- Mme BAUSTIER Amandine (majorité)
- M. JADOT Yoann (majorité)
- Mme CLERC Sylvie (opposition)
- Mme BENAILI Mounia (opposition)

**Administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS.**

- 9) Désignation des représentants du Conseil Municipal dans les Syndicats, associations et organismes divers suite au renouvellement du Conseil municipal

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, pour tous les organismes sauf AJSAD, Association JUVISY-TILLABERI et Association JUVISY- THALE , à la MAJORITE (24 Voix POUR et 9 ABSTENTIONS)

**PROCLAME ELUS** ainsi qu'il suit les conseillers municipaux siégeant au sein des organismes suivants :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat Mixte de la Base de Loisirs du Port aux Cerises	1 représentant -M.GOMEZ Pascal	/
Association Culture et Jeunesse (ACJ)	1 représentant M le Maire membre de droit	/
Société Astronomique de France (SAF)	1représentant -M.RIONDET Jean Louis.	/
Association Médiane	1 représentant Mme POMMEREAU Chantal	/

EHPAD Charaintru	1 représentant -Mme BOURG Christine	/
SEDIF - Programme Phyto'cité	1 représentant -M. MONTEIRO Filipe	/
CNAS	1 représentant -M. PERRIMOND Michel	/
GIP FSL Essonne	1 représentant -Mme GUINOT-MICHELET Isabelle	Mme FALGUIERES Virginie
SEMARDEL	1 représentant M. Le Maire	/

**DESIGNE** dans le cadre du dossier d'Intention d'engagement partenarial 2013-2017 avec le Département de l'Essonne adopté par délibération du conseil Municipal en date du 26 novembre 2013, M. DEZETTER Quentin référent (e) « appel des 100 »,

Mme HURIEZ Bénédicte référent(e) développement durable.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 Voix POUR, 2 CONTRE, 4 ABSTENTIONS et 2 ne prennent pas part au vote : Mme BENAILI et M. BETHAULT)**

**PROCLAME ELUS** ainsi qu'il suit les conseillers municipaux siégeant au sein de l' :

Association Juvisienne de Soutien à Domicile (AJSAD)	3 représentants M le Maire -Mme GUIBLIN Chantal -Mme BOURG Christine
--	---

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 Voix POUR, 6 ABSTENTIONS et 2 ne prennent pas part au vote : Mme BENAILI et M. BETHAULT)**

**PROCLAME ELUS** ainsi qu'il suit les conseillers municipaux siégeant au sein de l' :

Association Juvisy-Tillabéri	3 représentants M le Maire -Mme ERFAN Josette -M. SAINT-PIERRE Francis
------------------------------	---

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (31 Voix POUR et 2 ne prennent pas part au vote : Mme BENAILI et M. BERTHAULT)**

**PROCLAME ELUS** ainsi qu'il suit les conseillers municipaux siégeant au sein de l' :

Association Juvisy-Thale	5 représentants M le Maire -Mme ERFAN Josette -Mme BOURG Christine -M. DEZETTER Quentin -M. CHAUFOR Etienne
--------------------------	--

**VALIDE** la Charte de l'Action Sociale présentée par le CNAS « Comité National d'Action Sociale » et **RAPPELLE** qu'au niveau des salariés, le personnel communal est représenté par le correspondant CNAS.

## Ressources Humaines

### 10) Indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers délégués :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS) et 2 ne prennent part au vote : Mme BENAILI et M. BERTHAULT.

APPROUVE la proposition présentée,

DIT que l'enveloppe maximale allouée au Maire, aux Adjointes et aux Conseillers délégués est répartie selon le tableau ci-dessous :

*Valeur de l'Indice Brut 1015, soit indice majoré 821 : 3 801,47 €*

	IB (*) 1015	Indemnité brute	Majoratio n 15 %	Indemnité maximal e	Coefficien t	Indemnité brute
<b>Robin REDA</b>	65 %	2 470,95	370,64	2 841,59	61,0203	2 319,67
<b>Isabelle GUINOT- MICHELET</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Michel PERRIMOND</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Francis SAINT-PIERRE</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Chantal POMMEREAU</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Virginie FALGUIERES</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Jack PERROT</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Bénédict HURIEZ</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Jacques GORON</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
<b>Nathalie MOUREY</b>	27,5 %	1 045,40	156,81	1 202,21	23,5503	895,26
	IB (*) 1015	Indemnité brute	Majoratio n 15 %	Indemnité maximal e	Coefficien t	Indemnité brute
<b>Josette ERFAN</b>					10,5222	400,00
<b>Quentin DEZETTER</b>					10,5222	400,00
<b>Christine BOURG</b>					10,5222	400,00
<b>Jean-Louis RIONDET</b>					10,5222	400,00
<b>TOTAL</b>				13 661,48		11 977,01

(\*) IB : Indice Brut

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget de la Commune,

DIT que ces indemnités sont indexées sur la valeur indiciaire de la Fonction Publique Territoriale,

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous préfecture et affichage en mairie.

### 11) Installation du Comité Technique et Comité d'hygiène, Sécurité et Conditions de Travail :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (28 voix POUR, 2 CONTRE et 3 ABSTENTIONS)

CREE un Comité Technique et un Comité d'Hygiène sécurité et Conditions de Travail, à parité, des représentants du personnel et des représentants des élus de la collectivité, au nombre de 5,

DESIGNE pour le Comité Technique :

Titulaires	Suppléants
M.PERRIMOND Michel (majorité)	Mme ERFAN Josette (majorité)
M.SAINT-PIERRE Francis(majorité)	Mme BAUSTIER Amandine (majorité)
M.LEFFRAY David (majorité)	Mme GUIBLIN Chantal (majorité)
Mme BOURG Christine (majorité)	Mme ROZENBERG Arlette (majorité)
M.GODRON Jacques (majorité)	Mme POMMERAU Chantal (majorité)

DESIGNE pour le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail :

Titulaires	Suppléants
M.PERRIMOND Michel (majorité)	Mme ERFAN Josette (majorité)
M.SAINT-PIERRE Francis(majorité)	Mme BAUSTIER Amandine (majorité)
M.LEFFRAY David (majorité)	Mme GUIBLIN Chantal (majorité)
Mme BOURG Christine (majorité)	Mme ROZENBERG Arlette (majorité)
M.GODRON Jacques (majorité)	Mme POMMERAU Chantal (majorité)

DIT que les élus désignés pour siéger au sein du Comité Technique et au Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, auront voix délibérative tel que prévu à l'article 24 du décret n°2011-2010,

DIT que Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette opération,

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous préfecture et affichage en mairie.

### Service Financier

**12) Indemnité de Conseil du Receveur Municipal : délibération de principe pour la durée du mandat municipal :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (30 voix POUR et 3 ABSTENTIONS)

ACCEPTE le principe de verser annuellement l'indemnité de Conseil au Receveur Percepteur pour la durée du mandat municipal.

S'ENGAGE à inscrire chaque année budgétaire la dépense afférente à cette décision au - chapitre 011 - fonction 0206 - nature 6225.

DIT que cette délibération prend effet dès réception en sous préfecture et affichage en mairie.

**13) Budget Ville - Exercice Budgétaire 2014 - Décision Modificative n° 1 :**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (25 Voix POUR, 6 CONTRE, et 2 ABSTENTIONS).

APPROUVE la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

	Budget Ville - Section d'Investissement					
	Dépenses €	Recettes €	Chapitre	Nature	Fonction	Compte
Immobilisation des participations de la ZAC Bords de Seine (passage du chapitre 23 au chapitre 21)	- 315 000,00 €		23	238	213	FC1146
Immobilisation des participations de la ZAC Bords de Seine (passage du chapitre 23 au chapitre 21)	315 000,00 €		21	21318	213	FC1248
Immobilisation des crédits affectés frais notariés suite à l'achat du Groupe Scolaire Tomi Ungerer (passage du chapitre 23 au chapitre 21)	- 62 000,00 €		23	2318	213	FC1244
Immobilisation des crédits affectés frais notariés suite à l'achat du Groupe Scolaire Tomi Ungerer (passage du chapitre 23 au chapitre 21)	62 000,00 €		21	21312	213	FC1250
Remplacement de matériels sportifs	6 000,00 €		21	2188	411	VS0021
Dépenses imprévues	- 6 000,00 €		020	020	01	FC0057
<b>Total section d'investissement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>				

Budget Ville - Section de fonctionnement						
	Dépenses €	Recettes €	Chapitre	Nature	Fonction	Compte
Subvention association Nepale (complément suite à erreur administrative déjà inscrit 200 €)	100,00 €		65	6574	025	SC0036
Subvention association Mouvement Vie Libre (suite erreur administrative déjà inscrit 200 €)	200,00 €		65	6574	025	SC0036
Réalisation d'un audit des finances communales de début de mandat	15 000,00 €		011	617	01	FC1170
Baisse de la dotation globale de fonctionnement (Voté : 4 044 000 €, notifié: 3 980 558 €).		- 63 442,00 €	74	7411	01	FC0017
Recettes de fiscalité supplémentaires suite à la communication de l'état 1259 (Voté BP 2014: 9 120 000 €, notifié 9 235 33 €)		115 333,00 €	73	73111	01	FC1189
Baisse de l'allocation compensatrice Taxe d'Habitation suite à la communication de l'état 1259 (Voté BP 2014: 89 600 €, notifié 87 28 7€)		- 2 313,00 €	74	74835	01	FC0051
Baisse de l'allocation compensatrice Taxe Foncières suite à la communication de l'état 1259 (Voté BP 2014: 85 000 €, notifié 79 555 €)		- 5 445,00 €	74	74834	01	FC0050
Baisse de la dotation unique des compensations spécifiques CFE/ taxe professionnelle suite à la communication de l'état 1259 (Voté BP 2014 : 53 000 €, notifié 41 972 €)		- 11 028,00 €	74	748314	01	FC1197
Attribution définitive du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (Voté BP 2014: 550 000 €, notifié 571 770,88 €)		21 770,88 €	74	74832	01	FC0048
Dépenses imprévues	39 575,88 €		022	022	01	FC0001
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>54 875,88 €</b>	<b>54 875,88 €</b>				

<b>Total de la DM</b>	<b>54 875,88 €</b>	<b>54 875,88 €</b>
-----------------------	--------------------	--------------------

**AUTORISE le Maire à faire procéder au versement des subventions votées.**

### **Service Aménagement Urbain**

**14) Bilan des acquisitions et des cessions - exercice 2013 :**

**Le Conseil Municipal,**

**PREND ACTE du bilan de l'année 2013 des acquisitions et des cessions tel que présenté au tableau joint à la présente délibération**

**A savoir notamment :**

**Bilan des acquisitions Ville.**

**Immeuble bâti - Ecole Tomi Ungerer au 4, allée Jean Fourest à SAEM Essonne**

**Aménagement pour 5 532 696 €**

**Bilan des acquisitions EPFIF.**

**Néant**

**Bilan des cessions Ville.**

**Partie immeuble bâti 41/45 Monttessuy au Département de l'Essonne pour 467 018 €.**

**Bilan des cessions EPFIF**

**Immeuble non bâti - Terrain nu au 20, avenue de la Cour de France pour 288 639 €.**

**DIT QUE le bilan sera annexé au dossier du vote Compte Administratif 2013 de la Commune.**

### Service Education

15) Rythmes scolaires : demande de report de l'application à la rentrée scolaire de septembre 2015 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la MAJORITE (28 Voix POUR, 3 CONTRE, et 2 ABSTENTIONS) :

DECIDE de demander le report de la reforme des nouveaux rythmes scolaires et de continuer à travailler en concertation avec tous les acteurs pour son application à la rentrée 2015 et de demander la pérennisation du fond d'aide à la mise en œuvre de cette réforme.

### Service Affaires Générales

16) Prise en charge de l'inhumation en convoi d'une personne dépourvue de ressources suffisantes :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

DIT que l'organisation des obsèques de Monsieur Florin BILT né le 11 mars 1983 et décédé le 28 février 2014 est confiée à l'entreprise Arnaud MARIN et prise en charge par la Ville pour un montant de 1 097,70 €.

DIT que cette dépense est inscrite au budget de la Ville : Chapitre 67 - Fonction 026 - Nature 678.

AUTORISE le Maire, dans le cas ou des héritiers seraient connus, à émettre un titre de recette de 1 097,70 € dont l'imputation budgétaire serait au budget de la commune : Chapitre 77 - Fonction 026 - Nature 7788.

### Informations diverses



La séance est levée à 23h30.



Le Maire

Robin REDA